France Topographie nouvelle par Robert de Hesseln
1er aperçu du plan en 1779 non publié

1er apperçu du plan, en 1779 non publié

France
Topografie nouvele
par Robert de Hesseln

PROSPECTUS.

DESCRIPTION
TOPOGRAPHIQUE, ÉCONOMIQUE
ET POLITIQUE
DU ROYAUME DE FRANCE,
DIVISÉ PAR PORTIONS UNIFORMES,

OU

PAR TERRITOIRES GÉOGRAPHIQUEMENT ÉGAUX ENTRE EUX;

Dont les Cartes & Plans ſont accompagnés d'un Diſcours explicatif de tous les objets intéreſſans qu'ils contiennent;

Avec le rapport des Meſures locales à la Toiſe carrée du Châtelet de Paris.

OUVRAGE

PROPOSÉ par ſimples ſouſcriptions, ſans aucune avance de deniers;

DIRIGÉ, { quant à la partie Topographique, par M. ROBERT DE HESSELN;
quant à la partie Économique, par M. l'Abbé BAUDEAU.

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE MICHEL LAMBERT, rue de la Harpe, près S. Côme.

On ſouſcrit au Bureau Topographique, Cour des Prémontrés, rue Haute-Feuille.

M. DCC. LXXIX.

AVEC APPROBATION ET PRIVILÈGE DU ROI.

Case
Wing
Z
45
.18
ser. 1c
no. 97

Lu & approuvé ce 5 Décembre 1778, DE SAUVIGNY.

Vu l'Approbation, permis d'imprimer à la charge de l'Enregiſtrement à la Chambre Syndicale, le 5 Décembre 1778, *LE NOIR.*

Regîtrée la préſente Permiſſion ſur le Regître de Police de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N° 7012, conformément aux anciens Réglemens, confirmés par celui du 28 Février 1723. *A Paris, ce* 18 *Décembre* 1778.

A. M. LOTTIN l'aîné, Syndic.

PLAN GÉNÉRAL
DE LA NOUVELLE TOPOGRAPHIE
OU
DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA FRANCE.

DANS le deſſein de rendre cet Ouvrage utile à tous les Citoyens, & principalement aux SEIGNEURS, aux PROPRIÉTAIRES FONCIERS, & aux CULTIVATEURS, on a diviſé la France en 9 RÉGIONS principales, & chacune de ces RÉGIONS en 9 CONTRÉES, qui produiroient 81 Cartes de Contrées pour le Royaume entier avec ſes frontières; mais on les a réduites à 54: les 27 autres étant occupées en entier par les mers environnantes, ou par des terres trop éloignées de la frontière.

Chacune de ces Contrées eſt pareillement diviſée en 9 DISTRICTS, & chaque Diſtrict en 9 TERRITOIRES, dont les Plans formeront la partie la plus eſſentielle de l'Atlas Topographique & très-détaillé de la France.

On prend pour baſe générale de cette nouvelle Topographie, un cordeau de 8 toiſes ou 48 pieds de longueur.

La meſure fondamentale eſt donc un Carré régulier de 8 toiſes de longueur, ſur autant de largeur, qu'on nomme CARREAU. Cet eſpace, facile à reconnoître & à diviſer, s'embraſſe d'un coup d'œil.

Ce premier principe étant établi, on a pris le nombre 9 pour Multiplicateur & pour Diviſeur. La nature indique cette diviſion générale & uniforme par 9, & rien n'eſt plus aiſé que d'en ſentir l'utilité.

Trois Carreaux de longueur, ſur trois de largeur, font neuf Carreaux, formant un Carré régulier qu'on nomme PIÈCE.

Entre les neuf Carreaux, on diſtingue d'abord celui du Centre, qu'il eſt impoſſible de méconnoître. (*Voyez la Figure.*)

Les huit autres l'environnent ſur le Terrein comme ſur le Plan, ſuivant la poſition naturelle des 8 Points principaux de l'horiſon; ſavoir, Eſt, Sud-Eſt, Sud, Sud-Oueſt, Oueſt, Nord-Oueſt, Nord, Nord-Eſt. Ces caractères ſont phyſiques & invariables à jamais.

9 Pièces valent un TENEMENT;
9 Tenemens, un CONFIN;
9 Confins, un CANTON;
9 Cantons, un BAN, &
9 Bans, un TERRITOIRE.

On a vu ci-deſſus que

9 Territoires forment un DISTRICT;
9 Diſtricts, une CONTRÉE,
9 Contrées, une RÉGION, & les
9 Régions, le Royaume entier, avec ſes Frontières.

	6. Nord-Oueſt.	7. Nord.	8. Nord-Eſt.
	5. Oueſt.	Centre.	1. Eſt.
	4. Sud-Oueſt.	3. Sud.	2. Sud-Eſt.

La France ſe trouvera ainſi réellement diviſée, ſur le Terrein comme ſur les Cartes & Plans, en portions uniformes ou en Carrés réguliers, géographiquement égaux, qui ſe ſubdiviſent en carrés également uniformes de 9 en 9, avec ces marques perpétuelles ou caractères indélébiles, qu'il eſt impoſſible de confondre: Carré du Centre, de l'Eſt, du Sud-Eſt, &c.

C'eſt la fixité & l'uniformité de cet ENCADREMENT de la ſuperficie entière du Royaume, en des Carrés réguliers (que l'on pourra tracer ſur le terrein avec des bornes ou ſignaux) qui diſtingue principalement la Topographie qu'on annonce ici, de toutes celles qui ont été en uſage.

CONDITIONS.

L'Atlas de cette nouvelle Topographie ou Deſcription détaillée de la France, ſera compoſé de la Carte générale du Royaume, des 9 Cartes de Régions, & des 54 Cartes de Contrées; ce qui fait un Recueil de 64 Cartes générales, qu'on ne délivrera point ſéparément.

On ſera libre de joindre à ce Recueil les Plans des Diſtricts & des Territoires qu'on voudra, en les déſignant par les noms des Pays ou des Lieux qu'ils contiennent; on fournira même à quiconque fera l'acquiſition des 64 Cartes générales, les Plans des Bans & des Cantons que l'on deſirera, lors même que l'on n'en demanderoit qu'un ſeul.

Les Souſcripteurs payeront 3 liv. 12 ſols pour chaque Carte ou chaque Plan Topographique, accompagné du Diſcours *in folio*, imprimé ſur même papier & même caractère que le préſent Proſpectus, & ils les recevront, port franc, dans tout le Royaume.

Ceux qui n'auront pas ſouſcrit, paieront 6 liv. pour chacun des Plans ou Cartes, accompagné du Diſcours explicatif.

Les Territoires étant des Carrés réguliers de 5832 toiſes en tout ſens, & les Plans topographiques ayant 20 pouces 3 lignes de hauteur, ſur autant de largeur, non compris la bordure, chaque ligne du Plan repréſentera 24 toiſes de ſol, & chaque Point 2 toiſes. On n'a jamais publié dans aucun pays une Topographie ſi complette & ſi détaillée.

Comme les Plans des Territoires forment la partie principale de l'Ouvrage, ceux des autres Diviſions auront tous uniformément, excepté les Plans des Cantons & des Confins, 20 pouces 3 lignes de hauteur, ſur autant de largeur; ils ſeront d'une belle gravure & tirés ſur du Papier Colombier.

On réduira en Toiſes carrées du Châtelet de Paris, les meſures locales de tous les Diſtricts particuliers; ce qui réaliſera leur comparaiſon entr'elles.

On diſtribuera ſucceſſivement les Cartes & Plans aux Souſcripteurs, & ils les paieront à chaque livraiſon.

Modèle de Souscription.

Je ſouſſigné, promets & m'engage de recevoir & de payer, à raiſon de 3 liv. 12 ſols pièce, les 64 Cartes générales de la Deſcription topographique de France, accompagnées du Diſcours explicatif; à condition qu'il me ſera fourni, au même prix, les Plans détaillés des Diſtricts & Territoires qui contiennent les Pays ou la Province de . . . . . ou *les Plans du Diſtrict & du Territoire qui contiennent les lieux de. . . . . A . . . . . le . . . . . .*

AVIS INTÉRESSANT.

On vient de voir que chaque Territoire eſt un Carré de 5832 toiſes de longueur, ſur autant de largeur, contenant 81 Cantons.

Chacun de ces Cantons eſt donc un Carré de 648 toiſes de longueur, ſur autant de largeur.

Le Plan Topographique d'un pareil Canton, ayant 18 pouces en tout ſens, non compris la bordure, repréſenteroit 3 toiſes par ligne. On ne peut rien deſirer de plus commode ni de plus utile, pour les Terriers, les Aveux & Dénombremens, les Arpentages, Eſtimations, Ventes & Locations, en un mot, pour la fixation préciſe des limites & conſiſtance des héritages, qu'un Plan ſi détaillé, & réduit à 4 Points pour toiſe.

Si l'on emploie les mêmes Plans Topographiques pour les Confins, ils y ſeront réduits à une ligne pour toiſe. Ces derniers Plans conviennent ſur-tout pour la repréſentation des Terreins occupés par les Villages, les Bourgs & les Villes.

Les Directeurs de la nouvelle Topographie les fourniront aux Souſcripteurs à un tiers meilleur marché que le prix actuel des Arpenteurs ordinaires.